

M. Poivre à M. Crémont ordonnateur à l'île Bourbon,

Le 14 octobre 1767

Un document des Archives départementales de La Réunion. Cote 12C

Au Port Louis Isle de France le 14 octobre 1767

M. de Crémont, commissaire ordonnateur à Bourbon

Je réponds, Mon cher Monsieur, aux deux lettres que vous m'avez écrites par *le Vigilant* et par la goélette *l'Union* arrivée aujourd'hui dans ce port. Je vous remercie de la diligence que vous avez mise à l'expédition de la corvette du Roi *le Vigilant*. Il est fâcheux que l'écrivain de ce vaisseau n'ait pas pesé les grains à la réception, car au déchargement même qui s'est fait ici, M. Cailleau, garde-magasin général, a trouvé un déficit de trois milliers de blé, comme vous le verrez par l'état qu'il vous en adresse.

Maïs¹. En me parlant de la quantité de maïs qui est dans les magasins de Bourbon, vous ne me dites pas si ce maïs est bien conservé et propre à être transporté ici. M. de Trémigon m'a assuré qu'il était échauffé et qu'il infectait ceux qui descendaient sur le port. Si cela est ainsi, mon avis est que vous n'en preniez que la quantité qui sera nécessaire pour la nourriture des Noirs du Roi.

Poids du Cap. Vous prendrez pour notre Isle de France les quatre-vingt-sept milliers de poids du Cap qui sont en magasin, pourvu qu'ils soient bien conservés.

Grains. Nous n'aurons besoin ici cette année que de cinq cents milliers de maïs du cru de l'île de Bourbon. Si nos besoins augmentaient, nous vous écririons d'avance. Vous savez que les ordres du Roi sont que nous prenions tous les blés et les riz du cru des deux îles.

Grains. Jusqu'à présent je vois que nous aurons ici assez d'haricots de Bohême et d'autres grains. Il faudra exhorter vos habitants à employer le surplus qui lui restera, en maïs surtout, à la nourriture des bestiaux qui ne sauraient être trop multipliés dans nos îles.

Grains. Je joins ici le règlement que nous avons fait pour la taxation du prix des grains, ainsi que les autres ordonnances de police que nous avons publiées jusqu'à ce jour. Je vous prie d'observer que si nous avons taxé le prix du blé pendant quatre ans à vingt livres le cent, ce n'a été qu'en considération des risques que courent les habitants pour leur recette de la part des sauterelles innombrables qui désolent cette île, et en considération des peines qu'ils vont se donner pour la destruction de ces insectes. L'île de Bourbon étant heureusement délivrée d'un si terrible fléau, il convient que le prix du blé soit fixé pour toujours à trois sols la livre, qui, à trois deniers près, sera dès la sixième année le prix invariable du blé dans cette Isle de France. Cette différence de trois deniers accordée aux cultivateurs de l'Isle de France, par préférence à ceux de l'île de Bourbon, ne suffira jamais pour dédommager le Roi des frais de transport des blés, de Bourbon à l'Isle de France. Ainsi, je pense que Messieurs les colons de l'île de Bourbon sont trop raisonnables pour prétendre que le Roi paye leur blé au-dessus de quinze livres le cent.

Grains. Je pense que vous devez mettre la même différence dans les prix des autres grains qui seront fournis par l'île de Bourbon. Au surplus, je m'en rapporte à votre prudence et aux lumières que vous acquerrez chaque jour sur les lieux. Lorsque M. de Bellecombe sera à Bourbon, vous concerterez toutes choses avec lui pour le plus grand avantage du Roi et de la colonie.

Arrivée de M. de Bellecombe à l'Isle de France par l'Outarde. Ce Commandant est arrivé ici le 29 du mois dernier sur la flûte *l'Outarde*², avec M. et Mme Philibert, M. et Mme Milon, tous ont débarqué

¹ Nous soulignons des termes placés en marge gauche du manuscrit, en regard de certains paragraphes.

² *L'Outarde*, vaisseau de 500 tonneaux de la Compagnie des Indes, capitaine François Magny, armée à Lorient pour l'Isle de France le 3 mai 1767.

malades. M. de Bellecombe surtout avait failli de périr dans la traversée, et s'est débarqué ici plus malade que les autres. Le bâtiment a perdu beaucoup de monde, il a débarqués ici plus de 80 ou 100 scorbutiques. M. de Bellecombe est actuellement à se rétablir chez M. Hermans, il ne pourra partir que sur *le Walpol* qui passera à Bourbon vers le commencement du mois prochain. Je vous envoie ci-joint une lettre de lui.

M. Gonet. La flûte *l'Outarde* a apporté à M. Gonet une lettre de Mme d'Alençon la mère, qui lui annonce qu'ayant eu le malheur de perdre deux cent mille francs à la faillite de la manufacture d'Orange, elle ne pouvait plus payer la pension de mille écus qu'elle payait ci-devant à Mme d'Alençon, la jeune sœur de M. Gonet. Après avoir lu cette lettre, M. Gonet me prit en particulier et me dit, les larmes aux yeux, qu'il allait laisser son revenu en France à Mme d'Alençon sa sœur, et que lui resterait ici. Depuis ce temps-là, il n'est plus question de son départ pour France, il se met à l'ouvrage, nous voilà hors d'inquiétude de le voir à Bourbon.

M. Dumas. A l'arrivée de *l'Outarde* M. le Commandant qui savait que je voulais envoyer au-devant de M. de Bellecombe, a donné sur le port la consigne de ne laisser aller à bord que ce soit. Il a envoyé prendre la boîte de plomb des lettres de la Compagnie, s'est beaucoup écrié sur la mauvaise foi qui régnait autrefois, sur l'article des lettres qui avaient été interceptées par les commandants, et a fait faire la distribution des lettres, je ne sais comment. Cet acte de violence a un peu scandalisé toute la colonie. Dans les paquets il ne s'est trouvé qu'une lettre du Ministre, commune à M. Dumas et à moi, et cette lettre ne nous parlait que des arrangements pris par la Compagnie pour la forme à donner ici au visa de ses billets de caisse. C'était une lettre tout à fait inutile. Il s'est trouvé dans un de nos paquets une lettre pour Mlle de Crémont que je joins ici. M. Dumas aura sans doute gardé les vôtres et vous les enverra.

Approvisionnement. La flûte *l'Outarde* ne nous a apporté aucun papier, ainsi nous sommes absolument à court, et nous n'en avons pas pour faire nos expéditions. J'ai fait prendre dans les magasins de la Compagnie vingt registres de différentes grandeurs que je vous adresse. *Le Vigilant* ne vous portera encore ni chaux, ni charbon de terre, faute de barriques pour contenir ces objets. Je vous les enverrai par *le Walpol*, ou par *le St Louis* qui partiront l'un et l'autre pour Bourbon au commencement du mois prochain.

Il n'y a point ici de terre grasse pour soudures.

Vous aurez les viandes salées et les autres objets de vos demandes, ainsi que vous le verrez par la facture du garde-magasin général.

Noirs fugitifs de l'Isle de France et présumés être à Bourbon. Il y a quelque temps que douze Noirs de marine ont enlevé un bateau appartenant à M. Stoupan de St Jean. On nous a assurés ici que ces Noirs étaient tombés à l'île de Bourbon, et qu'il y en avait plusieurs d'arrêtés. Ils appartiennent à des colons pour lesquels je m'intéresse particulièrement et que cette désertion a mis dans la plus grande détresse. Je vous prie, Mon cher Ordonnateur, de mettre tout le zèle dont vous êtes capable, à la recherche de ces Noirs, et de me les envoyer aux fers par le retour du *Vigilant*. Je ferai payer tout ce qui sera nécessaire pour les droits de capture et pour tous les frais quelconques. C'est une affaire essentielle, et pour les particuliers intéressés, et pour la colonie en général. Je joins ici la note de ces Noirs, avec leurs noms et leurs castes.

Vous me proposez de prendre le bâtiment qui servait au collège pour en faire un hôpital. Est-ce qu'il n'y a plus de collège dans ce bâtiment ? Si cela est, rien ne doit vous empêcher de le prendre.

Quant aux casernes, il faudra pour cette année faire comme vous pourrez. Il n'est pas question d'élever aucun bâtiment. Employez à cet objet ceux que vous trouverez construits ; et s'il n'est question que de quelques palissades pour entourer ces bâtiments, c'est une petite dépense qui ne doit pas vous arrêter.

Noirs à prendre pour le compte du Roi. Il faut arrêter au compte du Roi la quantité de Noirs dont vous jugerez avoir besoin, tant pour armer les goélettes et chaloupes, que pour les magasins, l'hôpital et les autres besoins du service. Mais je pense que vous pourrez diminuer considérablement les Noirs destinés au service de l'hôpital.

Officiers de port à Bourbon. Si vous jugez qu'il soit nécessaire d'avoir à St Paul et à St Denis un officier de port à chaque endroit, je pense qu'il convient d'attendre l'arrivée de M. de Bellecombe pour concerter avec ce Commandant la nomination de ces deux officiers qui, ne pouvant être brevetés,

ne seront jamais que des pilotes. M. Dumas m'a fait ici une grande querelle de ce que j'avais nommé un troisième officier de port. Quoiqu'il me semble que cet homme ne pouvant être considéré que comme un pilote, doit être à la nomination de l'intendant. Il m'a fait la même querelle pour la nomination du bot *l'Heureux* qui fait les voyages de Rodrigue, et du patron de la gabarre que je destine aux voyages du Port du Sud-Est pour le transport des bois. A ce sujet il a prévenu M. de Bellecombe que vous alliez, à mon exemple, empiéter sur ses droits, et de se défier de vous. Mais je sais que ces insinuations n'ont pas pris sur l'esprit de votre digne Commandant.

Il est tout simple que vous établissiez le nombre de commis que vous jugerez nécessaire à la recette des grains.

M. Auger. Vous me recommandez M. Auger pour une sous-lieutenance dans la Légion. La vraie manière de réussir est d'engager M. Desforges à écrire en sa faveur à M. Dumas, et à lui envoyer un état de ses services. M. de Bellecombe pourra beaucoup dans cette affaire. Ignorez-vous donc, Mon cher ami, que si M. Dumas me demandait une chose que je pus faire, elle serait faite, mais qu'il est très certain que si je lui en demandais une, elle ne le serait pas.

Pont de St Denis. J'ai déjà raisonné avec M. Denis sur le partage que vous proposez de la dépense à faire pour le rétablissement du pont St Denis. Mais ne pouvant rien décider seul, il m'a prié d'en écrire au Bureau de Commerce de cette île, et je [n'ai] pas eu encore le temps de le faire, car je suis plus accablé que jamais. Je vous répondrai à ce sujet par *le Walpol* ou par *le St Louis*.

Supplément de 750 livres à M. Philibert comme contrôleur. M. Philibert prétend, avec fondement suivant mon avis, à un supplément d'appointements pour sa qualité de contrôleur dans votre île. Il demanderait une augmentation de sept cent cinquante livres. Si vous trouvez sa demande raisonnable comme je la trouve moi-même, j'approuve fort ce que vous ferez en sa faveur.

Le Vigilant. Il me semble que la dépense du *Vigilant* pendant sa relâche à Bourbon est bien forte. Deux bœufs par semaine et quelques herbages devaient lui suffire. Le bœuf doit valoir moins de vingt piastres à Bourbon. Il aurait fallu nous envoyer un état séparé de cette dépense pour la décharge du trésorier et pour le Contrôle de M. Gonet. Quant aux cinq cent vingt-neuf livres dix sols neuf deniers, monnaie de l'Isle de France, que vous avez fait passer au compte du Roi, j'aurais voulu acheter des billets avec des piastres et les rembourser en billets à la Compagnie. Si la piastre vaut dix livres à Bourbon comme ici, il y aurait eu du profit pour le Roi. Nous avons besoin de toute économie.

Envoi de bâtiments de l'Isle de France. Il n'y a pas d'apparence que je puisse vous expédier *le Walpol* pour prendre un chargement à Bourbon. Ce vaisseau est destiné par le Bureau de Commerce à aller lever la traite de Foulepointe et de la baie d'Antongil, d'où il nous rapportera du riz dont nous manquons absolument ici. Je tâcherai d'engager les préposés de la Compagnie à vous expédier *l'Outarde* pour aller prendre les blés que vous m'annoncez à Ste Marie.

Si *le Vigilant* est expédié promptement de St Paul où il va prendre un second chargement de blé, il pourra peut-être faire un troisième voyage, suivant les riz que vous m'enverrez.

Lorsque le détachement de la Légion passera à Bourbon, je ne manquerai pas de vous envoyer les viandes salées que vous me demandez pour la consommation de la troupe.

Vous êtes heureux de pouvoir mettre votre hôpital à l'entreprise, je voudrais bien pouvoir en faire autant ici. Je vais être chargé de ce fardeau au premier du mois prochain.

Grains. M. Dumas. Je réponds à présent aux divers articles de votre lettre qui m'est parvenue par *l'Union*. Quoique je me sois concerté avec M. Dumas pour la taxation du prix des grains, je ne l'ai fait que pour conserver l'union si nécessaire au bien du service, avec un homme tracassier qui me suscite tous les jours des occasions de brouillerie. Il n'était pas de mon avis, car il voulait le blé et le riz beaucoup plus bas, et les haricots beaucoup plus haut, par la seule raison que ses amis des Plaines de Wilhems qui depuis quelques années ne sèment plus de blé et de riz, sont dans l'usage de semer beaucoup d'haricots. Je vous envoie ci-joint le mémoire que j'ai fait à ce sujet³ pour établir les proportions entre le prix des différents grains, et pour déterminer M. Dumas à consentir à un prix qui engagera les cultivateurs à donner toute préférence à la culture des blé et riz.

³ Trois mots soulignés chacun dans le manuscrit.

Grains. Si la culture du riz est aussi peu profitable à Bourbon qu'elle l'est à l'Isle de France, je crois que vous pouvez en donner le prix que vous en proposez par votre lettre, en déduisant néanmoins ce qu'il en coûtera pour le fret. Je crois avoir payé un peu trop le maïs dans ce pays-ci, mais dans la taxation que j'en ai fait, j'ai eu plus d'égard à la triste situation de cette colonie qu'à la valeur du grain en lui-même.

J'approuve très fort l'observation que vous me faites sur l'embarras des lettres de change, et je demanderai fortement au Ministre la quantité de monnaie de carte dont vous me parlez pour le paiement des remises de grains.

Lettres de change. J'ignore si étant autorisé par moi seul pour tirer vous-même les dernières lettres de change qui partiraient par les bâtiments de Chine, vous seriez assez bien autorisé pour que ces lettres de change fussent certainement payées. Si vous le croyez, j'y consens. Je réfléchirai encore à cette affaire, et je vous enverrai mon avis par *le Walpole* et *le St Louis*.

Notre pharmacie n'est pas encore montée, elle le sera sous huit jours, et je vous ferai passer par *le St Louis* tout ce qui me sera possible, conformément aux demandes de l'apothicaire.

Asseseurs. L'affaire des asseseurs dont vous me parlez est une affaire remplie d'épines, par la raison qu'elle dépend en partie de M. le Commandant général. Je la traiterai avec M. de Bellecombe qui doit revenir de la campagne dimanche prochain. Je remettrai à ce Commandant les commissions que vous m'avez laissées.

Pour ce qui est de votre monnaie de carte destinée à remplacer les anciens petits billets de la Compagnie, depuis vingt-cinq sols jusqu'à vingt livres, il est certain qu'il faudra donner cinq livres six sols pour trois livres douze sols. Si vous avez plus de ces anciens billets que de cartes, la Compagnie en retirera le reste.

Pacotilles. Je vous remercie de ce que vous avez fait pour le Sr Tabareau. Quoique les marchandises d'Europe qui viennent par les particuliers soient confiscales à cause du privilège exclusif de la Compagnie des Indes, je pense que cette même Compagnie ne fournissant point ses magasins, nous pouvons fermer les yeux sur les pacotilles qui sont utiles et même nécessaires à nos besoins, jusqu'à ce que la Compagnie fournisse ses magasins comme il convient. C'est ainsi que j'ai établi les choses dans ce pays-ci. On suit pour le droit de ces marchandises le tarif de la Compagnie, tant pour le vin que pour les autres objets.

Je recevrai avec plaisir le tarif que vous me promettez pour les marchandises de l'Inde, il sera commun aux deux îles.

M. Barjolle. Je vous remercie de ce que vous avez fait pour M. Barjolle pour lequel je m'intéresse singulièrement.

Nous avons ici comme à Bourbon les mêmes raisons de plaintes sur la mauvaise qualité des vins envoyés par la Compagnie, j'en écrirai certainement au Ministre. Nous sommes ici sans vin.

Prix du blé. Si vous jugez qu'en considération de la sécheresse de cette année il convient d'accorder au blé de Bourbon le même prix que nous accordons à l'Isle de France, vous pouvez le faire pour cette année seulement. Mais je fais toujours observer la différence qui doit résulter des frais de transport.

Boutiques de détail. L'établissement de nos boutiques a souffert de grandes difficultés. Je crois avoir néanmoins obtenu que ce serait la Commune qui serait chargée des boutiques de détail, à raison de 6 pour cent en sus du prix tarif de la Compagnie. Mon attitude a été que cette charge de six pour cent très onéreuse au colon, tourna tout à son avantage, que le profit en fut pour la Commune ; que le profit versé dans la caisse de la dite Commune, suppléa dans tous les temps aux anciennes impositions qui se levaient par tête de Noir pour les frais de la Commune. L'assemblée des syndics et députés a accepté ma commission au nom de la colonie, et les boutiques s'établissent aujourd'hui seulement car il y a eu et il y a encore bien des contradictions suscitées sous main par M. le Commandant, mais il y a apparence que la chose se passera.

Je vous annoncerai par la première occasion le règlement fait à ce sujet.

Madame Poivre a reçu avec reconnaissance les oranges que vous avez eu la bonté de lui envoyer. Elle me charge de vous dire mille choses de sa part, ainsi qu'à Mademoiselle de Crémont à laquelle je vous prie de vouloir bien présenter mes respects.

Je suis avec un sincère attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur.

Poivre

P. S.⁴

Je vous recommande les sieurs Faucrant de St Rémi⁵ pour une place de commis, et [*patronyme illisible*] qui en demande une dans la milice bourgeoise.⁶

M. de Bellecombe vous prie de lui réserver une place de commis à la recette des grains pour le Sr de La ...[*illisible*]

Je vous prie de déterminer M. Teste à passer ici [*deux lignes illisibles*]

* * *

⁴ Le post-scriptum est autographe.

⁵ Un dossier au nom de « Faucran de Saint-Rémy » aux A.N. Col E, où l'on voit que le sieur Faucrant de St Rémy fut nommé en 1767 garde principal ou général des magasins de l'artillerie à l'île de Bourbon.

⁶ *Milice bourgeoise* est l'appellation du temps de la Compagnie des Indes de la milice des Isles de France et de Bourbon qui prend, sous administration royale, le nom de *milice nationale de l'Isle de France*, désignée aussi *troupe nationale*.